



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe differentielle sur les vehicules a moteur

Question écrite n° 6489

Texte de la question

M Theo Vial-Massat attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation des personnes titulaires de cartes d'invalidite station debout penible et a qui selon des directives recentes on a refuse d'accorder la vignette automobile gratuite pour les parents qui jusqu'a maintenant assuraient le transport des ayants droit. Il lui signale notamment le cas d'une personne, mere de famille, vivant depuis trois ans dans un appartement proche du domicile de ses parents. En 1988, le pere de cette personne, qui s'occupe d'elle quotidiennement s'est vu refuser la vignette gratuite. Il ne semble pas que ce soit un encouragement a responsabiliser les handicapes comme il serait souhaitable. Il lui demande donc s'il entend donner des directives pour que ses services tiennent compte des situations particulieres qui peuvent se presenter compte tenu de la volonte de certains parents d'aider leurs proches handicapes a s'assumer au maximum.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant d'un cas particulier, l'administration ne se refuserait pas a son examen si le nom et l'adresse des personnes en cause etaient portes a sa connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Vial-Massat Théo](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6489

Rubrique : Vignettes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3481